

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide-greniers de l'école Marcel Pagnol à Colombes organisé par l'UPIC le dimanche 18 mai 2025

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél Portable : Voulez-vous être dans le groupe WhatsApp ? Oui

Email :@..... N° immat. Véhicule

Désignation de la vente (ne sont pas autorisées les ventes de boissons, sandwiches, pâtisseries, produits alimentaires, etc. La vente d'animaux, produits neufs, objets tranchants et d'armes est interdite) :

Merci de joindre un chèque de00 € pour un emplacement de mètres * (9,00 € le mètre linéaire : 2 mètres minimum / 4 mètres maximum). Règlement par chèque bancaire à l'ordre de **l'UPIC**
Évitez les espèces SVP (pas de garantie en cas de perte du courrier).

La signature vaut pour accord des **conditions de réservation** et du **règlement** en page 2

(Places limitées, 1^{er} dossier complet = 1^{er} inscrit)

Date / / 2025

Signature :

CONDITIONS DE RÉSERVATION

L'emplacement sera réservé à réception du **DOSSIER COMPLET** et dans la limite des places disponibles :

- 1 - Le bulletin d'inscription daté et signé
- 2 - La copie (lisible) recto et verso de la carte d'identité
- 3 - Le règlement : par chèque à l'ordre de **l'UPIC**

Les documents sont à déposer **dans la boîte aux lettres UPIC** devant l'entrée de la nouvelle école Marcel Pagnol (passage Marcel Pagnol Colombes) entrées : 110 rue d'Estienne d'Orves ou 151 rue Gabriel Péri (**date limite lundi 12 mai 2025 à midi**). Attention, la boîte aux lettres n'est accessible que du lundi au vendredi en journée.

Une confirmation de réception du dossier vous sera envoyée par mail.

Une seconde confirmation de réservation vous sera envoyée par mail au plus tard le samedi 17/05/2024 (jour du tracé) avec vos N° d'emplacement et votre horaire d'installation à respecter impérativement.

- Pas de remboursement possible après le 5 mai 2025 minuit, ni en cas de pluie.
- Renseignements uniquement par mail videgrenier.marcelpagnol@gmail.com
- **Éviter la voiture : la configuration actuelle avec les travaux ne permet pas d'accéder au plus près des stands.** Dans tous les cas, **il est interdit de klaxonner, roulez au pas et soyez patient**, ne vous garez pas n'importe où, présence ASVP et de la police le jour J.
- **Prévoir vos propres diables / chariots**, tables, etc. aucune aide ni prêt de matériel ne sera possible auprès des organisateurs.
- Le plan du vide-greniers est modifié par rapport aux autres années : la configuration habituelle est complètement revue et certains emplacements seront en partie sur la terre.

REGLEMENT VIDE-GRENIERS École Marcel Pagnol (92700) 18 mai 2025

Protocole sanitaire à respecter le jour de la brocante ou toutes directives Mairie/Préfecture

Nous sommes en Dispositif Vigipirate au niveau "alerte attentat", Merci d'être attentif aux colis suspects et d'accepter le contrôle visuel de vos effets par les organisateurs. N'hésitez pas à signaler les anomalies aux bénévoles en gilets couleurs.

Merci de prévoir votre monnaie, kit nettoyage, matériels de déchargement et d'installation (table, protection pluie...)

À LA FIN DE LA JOURNÉE, PRIÈRE DE NE RIEN LAISSER SUR VOTRE EMPLACEMENT ET DE RÉCUPÉRER VOS INVENDUS. IL EST ESSENTIEL DE LAISSER VOTRE EMPLACEMENT PROPRE POUR LES 400 ÉCOLIERS EN VUE DU LUNDI MATIN.

L'installation des stands pourra se faire de 6h00 à 7h50, vous recevrez un mail indiquant votre emplacement et un créneau horaire afin d'optimiser l'installation et limiter votre temps d'attente (Horaire donné à titre indicatif et non garanti, votre déchargement devra être rapide). **Un groupe WhatsApp est créé pour mieux communiquer entre participants/organisateur.**

Article 1 : Cette manifestation est ouverte uniquement aux particuliers (2 fois par an au plus), s'étant fait inscrire avant le 12 mai 2025, dans la limite des places disponibles, selon les modalités du dépôt de dossier et ayant reçu l'acceptation de l'association parents d'élèves UPIC Marcel Pagnol. Nous sommes soutenus par la mairie de Colombes.

Article 2 : Les exposants se verront attribuer une heure d'arrivée entre 6h00 et 8h00 pour l'installation de leur stand. L'ouverture au public est de 8h00 à 17h00 sans interruption. **Il est interdit de commencer les ventes avant 8h00.** Les ventes se terminent à 17h00, les stands devront être pliés et les exposants partis à 18h00 au plus tard. Les exposants doivent repartir avec leurs invendus et laisser le lieu propre.

Article 3 : Cette manifestation n'est pas ouverte aux professionnels. Toute personne qui expose au vide-greniers s'engage sur l'honneur à ne vendre à cette occasion que des objets personnels et non neufs. Toute vente de produits alimentaires, d'objets et meubles neufs et d'armes ou produits dangereux est interdite. Les enfants mineurs vendent sous la responsabilité de leurs parents et ne peuvent pas se trouver seuls à tenir un stand. Il est interdit de fumer ou boire alcool dans les cours et dans le passage Marcel Pagnol.

Article 4 : L'UPIC Marcel Pagnol n'est pas responsable des objets, œuvres, marchandises exposées pendant la durée du vide-greniers, ni des vols ou d'éventuelles dégradations qu'ils pourraient subir. Les participants sont responsables de leurs biens.

Article 5 : Les emplacements sont attribués par les organisateurs dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Article 6 : Le prix de l'emplacement est fixé à 9,00€ le mètre linéaire (2 m minimum / 4 m maximum). Les bénéfices de la vente des emplacements servira au financement des projets de l'école.

Article 7 : Les organisateurs (bénévoles) se réservent le droit d'annuler le vide-greniers en cas de force majeure. Les exposants ne seront remboursés du prix de l'emplacement que si l'annulation est officiellement prononcée par les organisateurs. Exemple : pas d'avoir ni remboursement en cas de pluie, ni de remboursement à la suite de votre demande d'annulation ou non présence le jour J.

Article 8 : Les organisateurs invitent les exposants à s'organiser pour éviter de venir en voiture. Le cas échéant, les véhicules, une fois déchargés rapidement, seront dirigés vers les voies environnantes où ils pourront stationner. Aucun véhicule ne devra rester à côté des stands, ou dans le passage. Il n'y a pas de mise à disposition de parking par les organisateurs.

Article 9 : Des poubelles seront mises à disposition des exposants et visiteurs pour les déchets de buvette uniquement, veuillez respecter la propreté des lieux, **il est interdit de laisser sur place ou jeter dans les containers vos invendus** (amende par police/ASVP le cas échéant), c'est une école primaire. Aidez les bénévoles à la propreté des lieux afin d'avoir encore les autorisations par la Mairie. Les exposants qui ne laisseraient pas leur emplacement propre se verraient refuser les inscriptions pour les prochains vide-greniers organisés par l'UPIC Marcel Pagnol.

Article 10 : Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement et y avoir souscrit. À la suite de quoi, aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs. Merci de bien respecter le protocole sanitaire en vigueur et les recommandations ci-dessus, ainsi que celles qui seront communiquées le jour de la brocante pour l'intérêt de tous.

La participation à ce vide-greniers entraîne l'entière acceptation de ce règlement.

À noter que la buvette proposera : café, thé, eau, soda, jus, viennoiseries, bonbons, sandwiches, chips, frites, gâteaux... (liste non exhaustive et non contractuelle. Les tarifs seront affichés le jour de l'événement)